

THALES



**QUESTIONS
POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL
29 novembre 2018**

QUESTIONS CFTC

1 - DROIT A LA DECONNEXION, SUITE

Les mails envoyés par la RH pendant les « congés ou fermetures », voir ci-dessous, ne sont pas cohérents avec la politique prônée par elle dans le cadre de la QVT.

De: ehr-admin@thalesgroup.com [mailto:ehr-admin@thalesgroup.com]
Envoyé : jeudi 1 novembre 2018 06:22
A: [REDACTED]
Objet : Gestion du Temps Forfait Jour : validation du mois d'Octobre



Message utilisateur

Bonjour [REDACTED]

[Ceci est un message automatique généré par l'application "e-HR Admin", merci de ne pas répondre à ce message.]

Nous vous invitons à vous connecter à l'application e-HR Admin, module "Mes Absences", pour valider votre temps de travail du mois d'Octobre.

Nous vous rappelons que dans votre portail e-HR Together un lien de raccourci "Mon Temps de Travail" est à votre disposition dans la partie "MY e-HR" à droite, rubrique "e-HR Admin".

De même dans l'application e-HR Admin, module "Mes Absences", une icône "chronomètre" de raccourci est toujours disponible en haut à gauche des pages, pour accéder directement à la validation de votre temps de travail.

Cordialement.

Malgré les réponses précédentes de la direction, la CFTC redemande à la Direction de mettre en place une programmation informatique qui doit permettre de mettre en stand-by les mails pour diffusions et de les envoyer dans les horaires « légaux » de chaque entité ...

Réponse : *Nous transmettons votre demande à la Direction du Groupe.*

2 - MON COMPTE EPARGNE TEMPS : CET-PERCO

Les jours épargnés dans le Compte Epargne Temps, hors CET fin de carrière peuvent être transférés sans abondement dans le Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO).

Dans l'outil e-HR Together Mon compte épargne temps et dans le fichier Pdf « Pour en savoir plus », les créneaux durant lesquels le transfert est possible ne sont pas mentionnés.

La CFTC demande à la Direction de bien vouloir préciser les créneaux et les modalités pour effectuer ces transferts.

Réponse : *Concernant le placement des jours de CET dans le PERCO, le calendrier est piloté par le SIRH. Nous ne possédons pas à ce jour, l'exactitude du planning, néanmoins une communication à travers les outils (eHR Together) sera effectuée avant l'ouverture de la campagne. La demande a été transmise au SIRH, le service partagé paie et Administration du personnel informera le moment venu la Direction des Ressources Humaines.*

Le mode de fonctionnement des placements reste inchangé

Comme l'an dernier, une nouvelle rencontre avec les salariés et les représentants du service Paie se tiendra sur le site d'Elancourt le 13 décembre 2018 de 12h à 14h dans le Hall H « les Paiedagogies ».

Des gestionnaires de l'Administration Paie seront présents pour répondre à vos questions.

5 thématiques seront abordées : Le Perco, le CET, la retraite, le Prélèvement A la Source (PAS), la mutuelle Humanis.

3 - FORMATION ERP/SAP

Avec la prévision de mise en place de ce nouvel outil, il a été décidé de former des Key-Users. Le nombre de 150 personnes à former sur LAS est avancé avec une formation prenant de 30% à 100% de leur temps pendant 5 mois.

La CFTC demande à la direction de bien vouloir préciser pour LAS Elancourt :

- le nombre de personne concerné par cette formation et comment a été évalué le nombre de personne à former.
- Vu la charge de travail actuel quel est l'impact du temps passé à cette formation sur les différentes affaires qui sont déjà en retard.

Réponse : *Ce n'est pas la formation qui va prendre entre 30 et 100% du temps aux Key Users mais leur implication sur le projet ERP pour leur montée en compétences, la recette (solution et/ ou migration), la préparation des formations des utilisateurs finaux, la réalisation des formations (ils seront formateurs sur la base du volontariat).*

La charge des KU a été identifiée par les ERP Domain leaders en lien avec les managers des services concernés dans les domaines au sein de LAS et CBU. Ce projet est géré comme tout autre projet, nous identifions la charge nécessaire pour le réaliser et apportons du support aux managers pour mettre en place les renforts lorsque nécessaire.

4 - PAIEMENT A LA SOURCE

De nombreux salariés constatent que le premier prélèvement à la source de la paye de décembre 2018, versée en janvier 2019, se cumule avec la dernière mensualité d'impôts de 2018 pour ceux qui sont mensualisés. Cela fait beaucoup pour certains salariés.

Sachant que le paiement décalé est imputable à la décision du groupe THALES, la CFTC demande à la direction :

- Si elle prévoyait une possibilité d'aider ces salariés en difficulté à se « recalier »
- Sous quelle forme cette aide serait proposée.

Réponse : *Le système de mensualisation s'appuie sur 10 prélèvements (de janvier à octobre), les deux derniers de l'année permettront de faire une régularisation éventuelle, sachant que ces deux potentielles retenues sont effectuées début novembre (au regard de la paie d'octobre) et début décembre (au regard de la paie de novembre). Partant de ce principe, la paie du mois de décembre versée début janvier n'est pas impactée.*

Pour information, l'employeur a l'obligation de prélever sur le salaire du mois de décembre, versé en janvier, la cotisation fiscale. Concernant les potentielles régularisations, les salariés doivent contacter l'administration fiscale.

5 - TRAVAIL ASSISTANTES

Il nous est remonté que les assistantes ont des difficultés de relation DSI / Help Desk quant au suivi des demandes Kiss :

- Impossible de joindre le Help Desk (3915) depuis plus de 15 jours.
- Demandes Kiss fréquemment annulées par la DSI / Help Desk.

D'où une perte de temps et des difficultés pour avoir les bonnes informations (ou faire la demande dans Kiss).

La CFTC demande à la direction de bien vouloir intervenir auprès de la DSI afin que ces difficultés persistantes, générant un surcroît de travail des assistantes, soient enfin éradiquées.

Réponse :

Un plan d'action est engagé au sein du service desk pour revenir au niveau de service attendu :

- *Augmentation de la capacité de répondre aux appels (3915) : Réalisée graduellement pour permettre une intégration plus rapide des nouveaux arrivants.*
- *Accompagnement opérationnel renforcé des nouveaux arrivants pour optimiser la montée en compétence.*

Ces actions ont pour objectif de revenir à une situation nominale courant janvier 2019.

QUESTIONS CFE-CGC

6 – INTRANET

Il règne un flou artistique important entre les sites intranet ex-TOSA et LAS France Ex-TOSA. Les informations qui y sont portées sont soit contradictoires, soit incomplètes. Par exemple, sur "accords et règlements" les versions de certains documents ne sont pas les mêmes entre ces 2 sites.

- **La CFE-CGC demande à la Direction de procéder au "nettoyage" et d'indiquer clairement et lisiblement (dans l'intranet) à l'ensemble du Personnel quel est le "bon" site pour trouver les informations utiles en vigueur.**

Réponse : *Le site intranet ex-TOSA n'est plus mis à jour, il convient dorénavant, pour accéder aux informations de la DRH du site d'Elancourt de se connecter [au site](#) et pour les [accords applicables](#)*

(Chemin dans l'intranet : Activités / Systèmes terrestres et aériens / CBU France / fonctions / Ressources Humaines / liens utiles / Thales Optronique SAS)

7 – PARKING

Malgré l'accroissement considérable du nombre de places disponibles vanté par la Direction, de nombreux salariés continuent à se garer en-dehors de celles-ci (sur les allées, sur les pelouses, sur les trottoirs).

- **Que compte faire de concret la Direction ?**

Réponse : *Une étude est en cours sur le sujet.*

8 – VEHICULES ELECTRIQUES

- **Nous demandons à la Direction d'informer les utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables que les emplacements spécifiques sont UNIQUEMENT dédiés à la RECHARGE des batteries de leur véhicule et pas au simple stationnement et qu'une fois rechargé, celui-ci doit être garé ailleurs.**

Réponse : *Les bornes de recharge électrique Zi Watts sont installées sur le P2, et seront mises en service le 10 décembre prochain. Une communication site sera diffusée prochainement pour acter les règles d'utilisation et rappeler que ces bornes ne seront pas dédiées au stationnement des véhicules électriques.*

9 – ENQUETE D'ENGAGEMENT LAS France

Confiants dans l'honnêteté de la Direction (en particulier quant à la confidentialité), de nombreux salariés ont répondu à cette enquête (65% de participation, du jamais vu !). Or, quelle ne fût pas notre stupeur de découvrir que dans certains secteurs pourtant très restreints (par exemple, 20 personnes, 15 réponses), il était fait une restitution des résultats (certaines réponses étant uniques et aisément identifiables) ! Il semblera peu crédible dorénavant aux salariés d'accorder foi aux assertions de confidentialité émanant de la Direction.

- **La CFE-CGC demande quelle est la cause racine d'un tel dysfonctionnement,**
- **Bien entendu, même si le mal est fait, la CFE-CGC demande qu'à l'avenir la confidentialité des données recueillies lors des enquêtes soit VRAIMENT respectée,**
- **Quelles sont les suites données à cette enquête qui mets en lumière de graves lacunes en matière, entre-autres, de cohésion entre directions, qualité des outils, organisation ?**

➤ Zone Flex PRC

Réponse : *Il n'y a aucun dysfonctionnement. Les résultats sont diffusés par équipe à partir de 10 répondants. Toute cette enquête est strictement confidentielle. Des plans d'actions proches du terrain seront mis en place en fonction des problématiques soulevées.*

10 – ZONE FLEX PRC

- **Comment fait-on pour rentrer dans un caisson de 46x55x57cm le contenu d'une demi-armoire basse, d'un "tiroclass", un dessus de bureau, 1PC et sa sacoche et enfin ses affaires personnelles (sac à main, sacoche, vêtements, etc...)**
- **Nous demandons un grand écran sur les places semi-debout ainsi que des embases pour brancher les PC et les câbles "réseau".**

L'ouverture de cette zone flex date du 09 novembre 2018. Au départ il était prévu 3 mois, *a priori* des travaux seraient prévus pour la deuxième zone aux alentours du 10 janvier 2019.

- **pendant combien de temps cette zone sera-t-elle réellement en test ?**
- **Enfin, quand commenceront les travaux concernant la deuxième zone ?**

Il n'est pas prévu de charte à signer pour les téléphones mobiles contrairement à ce qui existe pour les PC portables.

- **Peut-on sortir du site avec ces téléphones mobiles ?**

Réponse :

- *Comme dans tout réaménagement d'espace, il est nécessaire de faire du tri. Des portes manteaux ont été ajoutés.*
- *Un fichier de remarques a été mis en place pour recueillir toutes les suggestions pour pouvoir améliorer l'espace. Elles seront analysées à l'issue de la phase de test.*
- *La première zone a été livrée le 15/11/2018. Les travaux de la seconde zone sont prévus à partir du 8/01/2019.*
- *Les personnes qui le souhaitent peuvent sortir du site avec leur téléphone professionnel.*

11 – ACHATS ET CENTRALES D'ACHATS

- **Est-il vraiment nécessaire que LAS France paie certaines fournitures 50% plus cher (en s'approvisionnant en finale au même endroit) tout en étant livré avec 4 semaines de retard**

Réponse : *La situation décrite ne correspond pas au cas général des commandes passées via les centrales d'achats. Lorsqu'une difficulté est constatée sur une commande de ce type, il est important d'en analyser les causes pour améliorer le fonctionnement d'ensemble, mais cette analyse ne peut être menée que sur la base d'éléments précis.*

12– DIVERS

QUESTIONS SUPPer

13 – CHARGES DE TRAVAIL EXCESSIVES

Nous observons que la répartition de la charge de travail, déjà excessive, est très hétérogène au sein des équipes. En particulier, certains salariés semblent subir plus souvent que d'autres ce phénomène de surcharge, semble-t-il en raison de leur efficacité et de leur niveau de motivation. Malgré cela, la reconnaissance n'est pas au rendez-vous pour ces salariés et un cercle vicieux se met en place.

- Nous demandons la prise en compte du malaise des salariés en surcharge.
- Nous demandons une meilleure répartition de la charge de travail et, au-delà, une réponse efficace au problème de la surcharge généralisée.
- Nous demandons la reconnaissance des mérites de ces salariés en termes de rémunération et/ou évolution ; sans quoi, le risque de fuite du poste ou de la société risque de s'amplifier.
- Quel doit être le comportement du salarié qui se trouve sous une pression excessive de sa hiérarchie ?
- Est-ce que ce salarié peut dire STOP à son manager et s'en tenir strictement à son temps de travail ou sinon accepter la charge et se retrouver peu après à l'infirmerie en burn out ?

Réponse : *Les salariés se trouvant dans cette situation doivent en informer leur RRH et/ou leur manager. Lors des EAA, un point concernant la charge de travail est abordé et il est important de passer du temps à en discuter.*

14 – PORT DES EPI

Il a été décrété qu'il fallait mettre des chaussures de sécurité pour l'accès à toutes les zones techniques. Chez Thales, il est régulièrement rappelé de porter des EPI. Si dans certains services, la fourniture de chaussures de sécurité ne pose pas de problèmes, dans d'autres, cela devient mission impossible.

- Nous demandons à ce que chaque personne établissant une demande de fourniture d'une paire de chaussures de sécurité en soit pourvue ; il serait en effet surprenant que ce soit juste pour le plaisir !!!

Réponse : *Nous ne pouvons qu'être en accord avec cette remarque. Il est important de remonter au service HSE toute difficulté pour s'approvisionner en chaussures de sécurité.*

15 – PORT DES EPI (SUITE)

Dans un autre cadre, nous voyons que la mise en place de Copernic II est une catastrophe. Si le personnel Thales doit avoir des chaussures de sécurité, alors, le personnel de ménage doit aussi en être pourvu pour ces mêmes zones techniques

- Dans le cadre du plan de prévention, nous demandons que le personnel de ménage soit pourvu de chaussures de sécurité adaptées.

L'utilisation de coque de sécurité ne saurait être une solution adaptée.

Réponse : *Votre remarque a été transmise à la société de nettoyage via VINCI.*

16 – NOUVEAUX BUREAUX

Dans la communication reçue (voir lien ci-dessous), il est fait référence dans le futur à l'aménagement de tous les locaux tertiaires comme la zone C01 du Service Clients (SSC) et bientôt le bâtiment P.

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/news/article/index.cfm?nid=884601>

A ce jour, si les retours semblaient positifs à la livraison, on ne peut que constater que le personnel déserte ces espaces pour un grand nombre.

- Nous demandons les buts poursuivis et les bénéfices attendus pour les salariés.
- Nous demandons le retour d'expérience, comme annoncé par la direction, de la zone C01 mise en place en juillet.
- Nous demandons pourquoi des travaux similaires ont démarré au bâtiment P sans que le RETEX en C01 ait été transmis aux représentants du personnel.
- Après le bâtiment P, nous demandons quelles sont les futures zones concernées par ce type d'aménagement.
- Nous demandons que soit communiqué le coût de l'aménagement en C01.

Réponse : *Le lien cité concerne le réaménagement de DMS.*

Le retex pour la zone Flex SSC est le suivant : espace ergonomique, agréable et convivial facilitant la cohésion d'équipe et permettant un gain de place pour les nouveaux arrivants. Quelques points sont à améliorer : tailles des casiers si on doit y mettre des chaussures de sécurité, temps d'installation des PC le matin un peu long, des personnes hors zone s'installent sans se présenter, des mini réunions se tiennent au bureau et non dans les espaces dédiés notamment les alcôves générant des nuisances sonores, estrade n'ayant pas démontrée son utilité pour le moment. Nécessaire d'afficher les règles de vie en zone flex.

17 – ALGECOS

Peu de retours ont été faits à propos des aménagements des algécos S et T si ce n'est des dysfonctionnements ponctuels qui ont dû être résolus. Ce n'est pas du tout le cas pour l'aménagement de l'Algécos R.

L'environnement de travail n'est absolument pas propice au travail. Le bruit ambiant est très important ainsi qu'un bruit persistant et continu provenant de la circulation de la route située à proximité. Pour information, les normes d'isolation acoustique pour les bâtiments modulaires sont environ deux fois moins exigeantes que celles des bâtiments en dur. Ce point pose particulièrement problème pour le nouveau bâtiment R qui est très près d'une route à forte circulation.

Le manque de place dans l'aménagement provisoire augmente encore le mal être

- Nous demandons à ce qu'un aménagement moins tassé et une action contre le bruit soient menés dans les plus brefs délais.
- Nous demandons si la construction de bâtiments modulaires va se poursuivre ou si la direction va passer à des bâtiments en dur.
- Nous demandons quelle mesure est prévue pour réduire le bruit de la route.
- Nous demandons si la passerelle d'accès du R, métallique et boulonnée, est capable de supporter le poids cumulé de ses 150 salariés en cas d'évacuation du personnel.
- Nous demandons si le plan d'évacuation du R a été présenté et expliqué au personnel concerné, et si le point de regroupement a été indiqué.
- Nous demandons quand a eu lieu une visite du CHSCT au bâtiment R.

Réponse :

- *Malheureusement nous ne pouvons pas faire grand-chose pour le bruit, c'est la construction elle-même qui ne permet pas d'atténuer suffisamment les bruits extérieurs (Idem pour les bâtiments S et T).*
- *Il n'y a pas à ce jour de projet de nouvelles constructions modulaires ni de constructions en dur.*
- *En cas d'évacuation, la sortie de secours est située au bout du modulaire (vers les bâtiments S et T). Pour les plots supportant celle-ci, il y a 1m30 de béton par pilier qui prend donc en compte le passage du personnel.*
- *Le plan d'évacuation a été présenté aux équipes d'évacuation récemment formées (31 octobre 2018 pour le RdC ; 14 novembre 2018 pour le 2ème étage) qui ont retransmis par la suite les consignes d'évacuation au personnel de leur étage respectif.*
Les informations qui leur ont été transmises comportent les itinéraires d'évacuation jusqu'au point de rassemblement (situé sur le P2), les issues de secours principales et secondaires à emprunter, etc.

Pour toutes informations à ce sujet, vous pouvez contacter Véronique PILLET et Quentin DESPRES qui ont pris en charge ce sujet.

A l'heure actuelle, il ne manque plus que le 1er étage du bâtiment à informer, cette action est en cours.

- *La visite du CHSCT a eu lieu le 25/09/2018 pour le 2ème étage et le 23/10/2018 pour le RDC du bâtiment R.*

18 – VESTIAIRES

En question 6 d'octobre 2017,

Le vestiaire en sous-sol entre le bâtiment C et E, sert principalement pour les sportifs. Une pancarte sur la porte demande de supprimer tous les objets qui se trouvent hors vestiaires pour le 29 septembre. Aujourd'hui en octobre, la situation est la même !!

Sans parler des effets personnels qui jonchent régulièrement les escaliers.

Ce local étant fermé (pas d'évacuation d'air), il y fermente des odeurs. Pour les évacuer, la porte est constamment ouverte permettant de changer l'air à faible dose dans ce vestiaire. Par contre, ces odeurs investissent les escaliers qui permettent d'aller aux restaurants d'entreprise.

Nous demandons l'installation d'une évacuation de l'air vicié vers l'extérieur dans ce vestiaire comme tout local fermé.

Réponse :

Sont en cours :

- *Le renforcement de la ventilation d'extraction pour chaque vestiaire et douche,*
 - *Une étude d'un projet de rénovation globale des vestiaires en EMZ → réflexion séparation Hommes / Femmes,*
 - *La mise en place d'une règle de gestion / nettoyage des casiers adaptés aux sportifs.*
- *Aujourd'hui, en 2018, rien ne semble avoir changé. Pour les études en cours, où en sommes-nous ?*

Réponse : *Les travaux de rénovation des vestiaires en EMZ sont planifiés par la Direction Immobilière du Groupe au cours du 1er trimestre 2019, un groupe de sportifs a participé aux réflexions de réaménagement.*

19 – FICHE DE PAIE : PRELEVEMENTS D'IMPOTS

La nouvelle fiche de paie est tombée. Le prélèvement à la source est appliqué pour donner l'enveloppe perçue lors de sa mise en place en janvier. Cette retenue est calculée sur le montant net. Hors, pour le calcul du montant brut moins les taxes CSG et CRD, le compte n'y est pas.

- *Peut-on connaître la méthode de calcul du montant net par rapport aux autres montants de la fiche de paie ?*
- *Comment comprendre la réduction d'impôts signalée en fin de feuille de paie, SVP ?*
- *Sur quel montant est-elle basée ?*

Réponse : *Lors de la réunion d'information « les Paiedagogies », le 13/12/18 de 12h à 14h (hall H), des gestionnaires de l'Administration Paie seront présents pour répondre à vos questions sur ce sujet.*

- **Méthode de calcul :**

Net à payer avant impôt : *brut fiscal – Total des cotisations et contribution = Net à payer avant impôt*

Net fiscal : *il faut ajouter au net à payer les rubriques non déductibles :*

CRDS non déductible (0.50%) + CSG non déductible (2.40%)

Part patronale sur la prévoyance : Soins de santé T1 (1.76%) + Soins de santé T2 (1.22%)

- **Evolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie :**

Salaires brut fiscal x -1.45 % (suppression de la cotisation assurance chômage au taux de 2.4% + suppression de la cotisation l'assurance maladie au taux de 0.75%) – l'augmentation de la CSG/RDS de 1.70%.

20 – WAY'IN

Il nous a été remonté que toutes les assistantes ne sont pas forcément coopérantes en matière de way'in quand il s'agit de déclarer un problème.

- Comment procéder pour faire valider les remarques via le Way'in sans rentrer en conflit avec des collègues ?

Réponse : *Les personnes ayant la possibilité de faire une demande/réclamation via un Way'in sont les assistantes et les représentants du personnel.*

21 – TOILETTES BURO+

Nous disposons, sur l'ensemble du site LAS OME situé au 2 Gay-Lussac, de mousse en vue de nettoyer les lunettes WC avant notre passage.

Il serait plus que souhaitable d'en bénéficier également en traversant la rue.

- Merci de faire le nécessaire dans les meilleurs délais pour que cette omission soit réparée.

Réponse : *Votre demande a été transmise à la société de nettoyage via VINCI. Nous rappelons que toute demande doit impérativement être tracée par un Way'in.*

22 – ORGANISATION DES CONTACTS PERSONNEL/PAIE LE JEUDI

Les entretiens du personnel avec la DRH du jeudi, relatifs à tout domaine, ne sont absolument pas discrets. Par ailleurs, dans le cadre d'un départ en retraite par exemple, cela peut prendre beaucoup plus de temps qu'un simple désaccord sur temps de travail...

D'une part, pouvez-vous rappeler les modalités d'entretien pour limiter les temps d'attente : personnalisé donc sur rendez-vous le matin, ouvert à tous l'après-midi ?

D'autre part, ne serait-il pas possible d'organiser ces entrevues dans un bureau fermé dédié, afin d'obtenir une confidentialité absolue ?

Réponse : *Depuis le jeudi 8 novembre, la permanence paie se tient tous les jeudis dans le bureau individuel A-RC-065.*

Courant décembre l'organisation des permanences du jeudi sur l'établissement d'Elancourt sera modifiée :

- **Sur** Rendez-vous le matin de 9h à 12 heures (RV à prendre en appelant le 01 70 28 23 23 ou bien en écrivant à paie@thalesgroup.com en indiquant le motif),
- **Sans** rendez-vous l'après-midi de 14h à 17 heures.

Nous rappelons que certains sujets ne doivent pas être traités lors de la permanence paie mais doivent être saisis directement dans l'outil :

- **Anomalie de pointage :** *Information déjà transmise dans les réponses DP de 12/2017 et 01/2018 : Faire une demande dans e-HR Together, e-HR Admin, anomalie de pointage. Votre gestionnaire sera directement informé et pourra faire la régularisation rapidement.*

La demande va directement sur le « e-HR » du Gestionnaire de Paie en charge du salarié, le traitement est donc rapide.

The screenshot shows the 'e-HR Contact' web interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Nouvelle demande', and 'Référéntiel'. A search bar and 'Déconnexion' link are also present. The main content area is titled 'Demande de régularisation du temps de travail' and includes a sub-header: 'Votre demande sera automatiquement transmise à votre Manager et Gestionnaire de paie pour traitement.' Below this, there is a 'Demande d'information' section with two dropdown menus: 'Thème' (set to 'Gestion des temps') and 'Sous-thème' (with a dropdown menu open showing options: 'Omission', 'Sélectionnez...', 'Autre', 'Absence', 'Procédure', and 'Régularisation'). A large text area for the request is below the dropdowns. At the bottom, there is a link 'Ajouter des fichiers...' and a blue button labeled 'Envoyer votre demande'.

- **Titres de transport** : Information déjà transmise dans les réponses DP de novembre 2017

Ils doivent être scannés et transmis via e-HR Together, e HR Admin, remboursement de titre de transport.

Si le salarié a un abonnement mensuel, il transmet son ticket tous les mois au service paie via e-HR Together, le remboursement apparaîtra sur sa feuille de paie le mois suivant.

Si le salarié a un abonnement annuel, il transmet son justificatif annuel au service paie via e-HR Together, le remboursement s'effectuera mensuellement.

e-HR Admin

- Mes Absences
- Mon Dossier
- Mon Epargne Salariale
- Mon Temps de Travail
- Mon e-bulletin de paie
- Mes Documents
- Demande d'Acompte
- Remboursement Titre Transport

- **Arrêts de travail** : pour gagner du temps, ils peuvent être scannés et transmis à paie@thalesgroup.com puis il conviendra d'envoyer l'original à :

THALES GLOBAL SERVICES
Service paie LAS Elancourt
19 Avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Si vous ne pouvez pas scanner l'arrêt maladie, il conviendra de l'adresser très rapidement à Vélizy.

23 – PISTE CYCLABLE SUR LA RD 912 (ENTRE TRAPPES, PAVILLON BLEU & TRUFFAUT)

L'agglomération de SQY et notre entreprise favorisent les déplacements urbains entraînant un minimum de pollution. Et c'est heureux !

Les pistes cyclables sont nombreuses dans notre région et nous nous en réjouissons. Mais il faut constater qu'elles comportent aussi des interruptions brutales sans avertissement préalable et des zones particulièrement dangereuses.

La D 912 en fait notamment partie. Or, les travaux qui y étaient entrepris ont été terminés en fin de mois dernier.

- De ce fait, plus rien ne s'oppose à la réclamation par vos soins, à qui de droit, et ce dans les meilleurs délais, de la mise en sécurisation des pistes cyclables d'accès à la Clef Saint Pierre d'Elancourt, qui concerne à la fois le personnel de plusieurs sociétés et des scolaires, sans compter les particuliers qui y vivent. Telles que proposées actuellement, peu de personnes s'y risquent et c'est à leurs risques et périls. Il serait de bon ton d'utiliser les périodes fraîches et peu propices au cyclisme pour organiser plans et travaux. Nous comptons sur les instances Thales pour lancer ce programme dans les meilleurs délais et vous en remercions par avance.

Réponse : *Cette problématique est poussée depuis plusieurs années par THALES et AIRBUS dans le cadre du Plan de Déplacement InterEntreprises.*

En avril dernier, une lettre a été envoyée sur le sujet à Valérie Pécresse (en tant que présidente de la région Ile-de-France), signée conjointement par les chefs d'établissement des sociétés.

Nous continuerons à appuyer cette demande en 2019.

24 – PC PORTABLE

Suite à la mise en place des bureaux Flex, un changement de PC fixe en PC portable est en cours.

Ces PC portables sont fournis, pour des raisons de sécurité, avec une carte à insérer à chaque utilisation. Il semblerait qu'un nombre conséquent de paires PC portable / Carte soient incompatibles. L'une des solutions est de mettre du scotch sur la carte pour permettre un meilleur maintien de la carte dans le PC Portable et améliorer le contact Carte/ PC

Nous demandons une étude afin de fournir des PC portables avec des cartes correctement compatibles.

Chacun dispose d'un PC fixe et suivant, sa fonction, un certain nombre d'outils/logiciels ont été demandés par la voie de KISS

Nous demandons à ce que les demandes sous KISS pour chaque personne soient mises en mémoire pour que, lors d'un changement de PC informatique, la récupération permette une adaptation complète identique et rapide.

Certains logiciels paramètrent des fichiers annexes. La sécurité informatique est gérée par des droits administrateur (informatique) à tous les niveaux. DSI demande au personnel de s'occuper de leurs paramétrages. Le salarié lambda n'est pas à même de maîtriser ces paramétrages. Nous sommes utilisateurs et non installateurs

Nous demandons que chacun ait une aide pour les paramétrages des logiciels durant un laps de temps après la fourniture d'un nouveau PC ou bien qu'un salarié désigné soit en mesure d'y pourvoir.

Réponse :

- *Le problème de comptabilité des cartes a été identifié, l'investigation est en cours.*
- *Lors d'un renouvellement de poste, la liste des logiciels du poste est envoyée à l'utilisateur pour validation des logiciels à conserver ou à rajouter. Nous allons vérifier que cette procédure s'applique également lors d'un changement de matériel exemple fixe versus portable.*
- *La DSI a besoin de précision pour répondre à la question concernant le paramétrage des logiciels Les paramètres de type droits d'administration sont gérés par la DSI. Les paramètres de type utilisateurs sont gérés par l'utilisateur. Le service desk peut aider si nécessaire, des FAQ sont disponibles dans l'intranet.*

25 – DIVERS

QUESTIONS CGT

26 – SIRENE DEFECTUEUSE AU BATIMENT R

Les sirènes du bâtiment R n'ont pas fonctionnées lors du test du début de mois de novembre.

- La CGT vous demande quel plan de prévention a été mise en place dans ce bâtiment R ?
- Quels tests ont été effectués avant l'installation des salariés dans ce bâtiment ?

Réponse : *Le test de sirène dans le bâtiment R est testé tous les 1er jeudis du mois lors de la tournée du soir du poste de sécurité de même que pour les bâtiments S et T.
Pour le plan de prévention, il y a eu un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) avec la société DEKRA comme coordinateur.*

27 – PRELEVEMENT A LA SOURCE

- Le montant des acomptes versés le 15 du mois sera-t-il modifié lors de la mise en place du prélèvement à la source en janvier prochain?

Réponse : *le service Administration Paie va contacter les salariés bénéficiant d'un acompte permanent d'environ 50 % du salaire net avant le prélèvement à la source.*

28 – SATURATION LIGNE DE BUS

Certaines lignes de bus (dont la ligne 15) sont quotidiennement saturées obligeant les salariés à attendre le car suivant pour pouvoir monter.

- Pourriez-vous intervenir auprès des exploitants pour obtenir plus de passage de bus ?

Réponse : *Une réunion se tiendra au mois de décembre avec les autorités concernant le PDIE (Plan de Déplacement InterEntreprises).*

29 – BOUCHONS AUTOUR DU SITE D'ELANCOURT

Le réseau routier de la région est embouteillé tous les matins. Afin de rouler dans de meilleures conditions de nombreux salariés partent tôt et arrivent chez Thalès dès 7H.

- La CGT vous demande s'il serait envisageable d'avancer la plage horaire du matin afin de permettre à ces salariés de travailler plus tôt au lieu d'attendre jusqu'à 7H25.

Réponse : *Il n'est pas prévu de changer les horaires d'ouverture du site.*

30 – FEUILLE DE PAIE DETAILLEE

Dans certaines situations un salarié peut avoir besoin d'une feuille de paie détaillée (non simplifiée).

- Pouvez-vous préciser comment peut-on obtenir une fiche de paie détaillée ?

Réponse : *Nous ne pouvons plus délivrer de fiche de paie détaillée, mais le service Administration Paie répond aux questions des salariés.*

31 – PRECISIONS SUR LES CONGES MDF ET CSA

- *Que signifie la typologie MDF et CSA sur les congés de nos feuilles de paie ?*
- *Quel type de congés sont classés sous ces rubriques ?*

Réponse :

- *MDF : congés mère de famille ou père de famille concerne quelques salariés du groupe fermé « ex MIE » sur l'établissement d'Elancourt*
- *CSA : ce compteur est utilisé pour comptabiliser les dons de jour sur l'établissement d'Elancourt.*

32 – PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RESTAURANT

- *Quel est le montant de la participation journalière de Thalès au restaurant d'entreprise ?*

Réponse : *Le montant de la participation journalière pour le personnel Thales est de 2,94 euros.*

33 – TELETRAVAIL

L'accord télétravail permet d'opter pour un télétravail flexible jusqu'à 8 jours par mois.

- *Combien de salariés ont fait cette demande ?*
- *Combien de salariés ont obtenu une réponse positive ?*

Réponse :

6 personnes ont fait une demande de télétravail flexible, 5 ont obtenu une réponse positive.

QUESTIONS CFDT

34 - VIE PRATIQUE

34.1 – Comment joindre Carlson en cas de besoin

En particulier pour modifier un billet d'avion... lors d'un déplacement avec un billet permettant la modification du vol avant le départ (Ré-émission autorisée avec pénalité). Il est impossible de joindre CARLSON au 01 77 53 53 40=> tous les correspondants sont en ligne et jamais de réponse

- **Nous demandons à CARLSON d'indiquer un numéro de téléphone où il est possible d'avoir un correspondant et non un message d'attente interminable.**

Réponse : Carlson a renforcé ses équipes, dorénavant il ne doit plus y avoir de temps d'attente très longs. Si toutefois des salariés rencontrent ce type de problème, il est important de remonter l'information (date & heure de l'appel et objet) à Patricia Piguët (travel manager pour LAS Elancourt) qui transmettra à Carlson pour améliorer le processus.

Il y a dans l'intranet du groupe, la procédure à suivre pour joindre l'agence CARLSON :
<https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/voyages-et-deplacements-thales-travel-team>

Vos contacts CWT pour vos voyages

Centre de Service Clients Carlson Wagonlit Travel - 21 rue Ponchardier BP 363 – 42050 Saint Etienne cedex 2



Joindre votre agence au +33 (0) 1 77 53 53 40

- Choix 1 : pour contacter votre agence
Pour quoi ? : urgences, modifications/annulations après émission, réservation des voyages long-courriers et complexes
- Choix 2, puis choix 1 pour contacter le Help Desk CWT online
Pour quoi ? : aide à la navigation/réservation dans Traveledo, assistance CWT to Go



thales.fr@contactcwt.com

Service Satisfaction Clients :
cwtsatisfaction@carlsonwagonlit.fr

Groupes, Séminaires, dérogations pour les abonnements aériens, demandes à titre personnel :
groupethalesspe.cscnfaurriel.fr@contactcwt.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00



En dehors des horaires d'ouverture du plateau, les voyageurs peuvent contacter le numéro de téléphone habituel de l'agence, et être aiguillés, en cas d'urgence, vers notre service d'assistance international 7j/7, 24h/24, en composant le choix 1

34.2 – Nuisance « sonores » et modulaires R, S, T

Le chien du gardien aboie à longueur de journée juste à côté des « nouveaux bâtiments modulaires ». Fenêtre ouverte, c'est insupportable et même fenêtre fermée (vu l'isolation de ces bâtiments) cela ne change pas grand-chose.

- **Est-ce normal que sur le site d'Elancourt, les employés doivent supporter dans la journée ce chien qui aboie parfois des heures « non stop » ?**
- **Nous vous demandons de faire en sorte que cette nuisance cesse.**

Réponse : Nous allons voir s'il est possible de déplacer le chenil du chien.

34. 3 – Approvisionnement des imprimantes en papier

Jusqu'à présent, lorsque le stock de papier dans les locaux où les imprimantes sont installées baissait, une personne venait réapprovisionner sans que l'on ait besoin de faire une quelconque démarche. Hors depuis quelque jours les stocks de papier sont au plus bas voire complètement inexistant et ...rien. En allant aux renseignements, on nous a expliqué que désormais dans le cadre de COPERNIC II, il fallait faire un Way'In pour être réapprovisionner

- ***Pourquoi les assistantes n'ont-elles pas été informées de cette « nouveauté » qui ne manque pas de les enchanter : (et un Way'In de plus à faire(!), et est-ce bien à elle de surveiller un stock qui n'est jamais situé à côté d'elles) ?***
- ***De plus il semble que le délai de réapprovisionnement soit un peu long : dans le cas d'une Direction, 3 jours après le Way'In, toujours rien ! Nous vous demandons de faire en sorte que le réapprovisionnement ait lieu dans la journée***

Réponse :

Une information a été diffusée le 28/11 à toutes les assistantes précisant qu'il n'est pas nécessaire de faire une demande Way'in. Les Services Généraux ont mis en place une distribution de papier près des photocopieurs tous les mercredis.

34. 4 – Incivilités sur le P2, encore ...

Suite aux travaux de cet été, on peut se garer sur le P2 sans trop de problème. Mais il y a toujours un certain nombre de voitures garées sur l'allée qui longe les bâtiments alors qu'il y a des places encore disponibles, dans le fond du parking certes (il faut un peu marcher...). Et les véhicules empruntant cette voie sont obligés empiéter un peu sur le passage piéton qui la longe. De plus, signe qu'il y a encore quelques places disponibles au fond du P2, revoilà les voitures garées à cheval sur 2 places

- ***Nous vous demandons de faire ou faire faire ce qu'il faut pour que cesse ces nuisances***

Réponse : *Une étude est en cours sur le sujet*

35 - ADMINISTRATIF

35.1 – Mensuels, régularisation Gestor des JRJT « ex MIE »

Il y a un problème identifié pour les JRJT des ex-MIE (uniquement) qui ne retombent pas correctement dans GESTOR.

Une analyse approfondie est en cours au sein du service paie. Mais nous arrivons en fin d'année c'est le moment pour le personnel de solder ses RTT

- ***Quels sont les moyens mis en place pour traiter ce problème en attendant la solution définitive ?***
- ***Nous demandons au service Paie d'être attentifs aux éventuelles absences injustifiées pour les « ex-MIE » qui pourraient découler de la prise de ces jours de RTT.***

Réponse : *Le Service Administration Paie intervient manuellement pour le traitement des JRJT pour les salariés ex MIE.*

35.2 – Arrêts maladie : arrivée jusqu'au Service Paie et régularisation dans Gestor

On nous a remonté le problème suivant (2 fois en un an sur 3 arrêts de travail par exemple). Plus d'une semaine après l'envoi, Gestor n'était toujours pas régularisé car le Service Paie contacté, a répondu qu'ils ne l'avaient pas reçu. La Poste concernée n'avait pas d'anomalies de fonctionnement. Heureusement que la salariée concernée par l'exemple a pu vérifier ses compteurs avant l'arrêté de la paye, et qu'elle avait gardé une copie de son arrêt de travail, car elle risquait de voir appliquer un retrait sur paye. Y-a-t-il un problème avec le courrier du Service Paie à Hélios ?

- ***Nous demandons que le Service Paie mette en place des procédures fiables pour que ce type d'incident ne se reproduise pas ?***

Réponse : *Beaucoup d'arrêts de travail arrivent encore sur le site d'Elancourt et sont transférés sur Vélizy, ce qui allonge le temps de traitement.*

Pour gagner du temps, ils peuvent être scannés et transmis à paie@thalesgroup.com et envoyer l'original à :

*THALES GLOBAL SERVICES
Service paie LAS Elancourt
19 Avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY*

Si vous ne pouvez pas scanner l'arrêt maladie, il conviendra de l'adresser très rapidement à Vélizy.

36 - SOCIAL

36.1 – Chaises tournantes chez les RRH

Quelques demandes de salariés un peu exaspérés :

Aujourd'hui il s'avère qu'avec les « chaises tournantes » et les départs de diverses RRH, les collaborateurs n'ont jamais rencontré leurs RRH attribuées, voire la précédente. Le « H » n'aurait-il plus aucune signification ?

- ***Nous demandons qu'un rappel sur l'importance de se présenter aux salariés de leur périmètre soit fait aux RRH, et qu'elles le fassent, et ce pour tout le personnel LAS France Elancourt.***

Concernant les entretiens dans les 6 mois qui suivent le 59^{ème} anniversaire, certains salariés ne les ont pas eu

- ***Nous vous demandons de rappeler aux RRH que c'est une obligation liée à l'application d'un accord, et de faire en sorte qu'ils soient proposés à tout le personnel LAS France Elancourt.***

Certains salariés, qui eux ont eu cet entretien qui est censé faire un point par rapport la retraite, nous remontent leur étonnement lié à une certaine méconnaissance de leur RRH des accords se rapportant à ce sujet, voire à d'autres sujets.

- ***Les RRH n'ont-ils pas droit à la formation sur ces sujets qui peuvent être complexes ? D'autant plus que certains salariés d'Elancourt sont gérés par des RRH d'autres sites***

Réponse : *Vous trouverez en page suivante la liste des RRH par direction/secteur.*

<i>Direction/Secteur</i>	<i>RRH</i>
OME Gestion du site (SPP, HSE, SGX)	Anne-Carole RABINOVSKY
Direction de la Stratégie et du Marketing	Aurélie COSSON
Direction des Opérations (DO)	Aurélie COSSON
Direction Générale (DG)	Aurélie COSSON
Secteur Soutien et Service Client (SSC)	Aurélie COSSON
Secteur Air Optronique (SAO)	Béatrice CARGOUE
Secteur Electronique de Missiles (SEM)	Béatrice CARGOUE
Secteur Terre et Naval (STN)	Béatrice CARGOUE
Centre de Compétence Technique (CCT)	Béatrice MORVAN
Direction Technique (DT)	Béatrice MORVAN
Secteur Laser (SSL)	Béatrice MORVAN
Direction Commerciale (DC)	Cécile GOURGUES
Direction de la Qualité (DQ)	Christiane VITALI
Direction des Achats (DA)	Christiane VITALI
Direction des Systèmes d'Information (DSI)	Christiane VITALI
Centre de Compétence Industriel (CCI)	Laure GUILLERMINET
Direction de la Communication (DCOM)	Sandrine FILIPPI
Direction Financière (DF)	Sandrine FILIPPI
Direction Juridique (DJ)	Sandrine FILIPPI
Direction des Ressources Humaines (DRH)	Sophie RIOUALEN

36.2 – Travail du samedi

Il y a en ce moment recours au travail du samedi. Actuellement des salariés nous ont contacté pour se plaindre du délai trop court avec lequel ils étaient prévenus du besoin de travail un samedi. Même s'ils sont volontaires, être prévenu le mercredi pour le samedi suivant peut poser des difficultés pour réorganiser sa vie personnelle ce samedi là.

- ***Nous demandons que le personnel concerné soit prévenu au minimum une semaine à l'avance (demande émanant desdits salariés).***
- ***Nous vous demandons de communiquer auprès de tous les salariés concernés sur les modalités d'accompagnement du travail du samedi.***
- ***Nous vous demandons d'ouvrir une négociation sur le sujet du travail du samedi et ses compensations à Elancourt le plus vite possible.***

Réponse :

- *Nous rappellerons aux managers que les prévisions de travail le samedi se font sur la base du volontariat et que les salariés doivent être prévenus au moins une semaine avant.*
- *Les modalités sont connues des managers, nous leur demandons de transmettre l'information aux intéressés.*
- *Une négociation sur le travail atypique se tiendra en 2019 mais le périmètre de la négociation reste à définir (Société ou Etablissement)*

36.2 – Repas de Noël et personnel de ménage

Dans les conséquences néfastes pour les salariés de l'entreprise chargée du ménage, il y a entre autre le fait que le RIE leur est devenu inaccessible financièrement.

- **Nous vous demandons, qu'afin que ce personnel puisse profiter du repas de Noël, que la Direction prenne en charge le coût de ce repas.**

Réponse : VINCI prendra en charge le coût du repas de Noël pour les salariés de l'entreprise de ménage.

37 - SUIVI DES ACCORDS

37.1 – Passage des I/C au forfait 206 jours

- **Pour les salariés I/C qui passent au forfait 206 jours, qu'en est-il de la journée de congés « autre » supplémentaire ainsi que des 6 demi-journées « cadre » (que nous avons la possibilité d'accoler) ?**

Réponse : Dans le cadre de l'accord sur le temps de travail (ex TOSA), les salariés qui passent d'un forfait de 210 jours à 206 jours récupèrent un troisième jour de congé supplémentaire. Les 6 demi-journées ne s'appliquent plus.

Dans le cadre de l'accord croissance et emploi (Groupe Thales) les salariés qui passent d'un forfait de 214 jours à 206 jours n'ont pas de jour de congé supplémentaire, seuls les RTT sont ajustés.

37.2 – Données « Temps de travail »

Afin de pouvoir suivre les données sur le temps de travail des salariés, nous vous demandons :

Pour les Ingénieurs et Cadres :

- **Temps de travail > ?10H : Nombre d'alertes par e-mail en moyenne par semaine et par mois (réception d'un e-mail si au moins un jour de présence est > ?10H**
- **Nombre de personnes concernées**

Pour les Mensuels:

- **Etat des heures supplémentaires effectuée pour récupération pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération : cumul annuel**
- **Solde des compteurs des heures récupérées au titre des heures supplémentaires effectuées**
- **Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement : cumul annuel**
 - ADER »
- **Sorties après 18H10 : Nombre de salariés sortant après 18H10 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Horaire hebdomadaire : Nombres de salariés dont le temps de travail a été > à 41H80 hebdomadaire, (37H80 + 4H) en moyenne par semaine**
- **Nombre total d'heures écartées de ce fait, pour le mois**
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine ayant un compteur bloqué à 15h**
- **Nombre total d'heures écartées de ce fait pour le mois**
 - Ex-MIE ?
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine et pour le ayant atteint ou dépassé les 10h**
- **Sorties après 18H30 : Nombre de salariés sortant après 18H30 en moyenne par semaine et pour le mois**

- **Nombre de salariés présents le vendredi après-midi**
 - **après 14h00**
 - **après 16h00**

Réponse :

Pour le personnel LAS Elancourt (ex TOSA) en octobre 2018 :

Heures supplémentaires effectuées pour récupération sur octobre : 0
Heures supplémentaires effectuées pour récupération en cumul pour 2018 : 18.33
Solde des compteurs des heures effectuées pour récupération : 414.52
Heures supplémentaires effectuées payées sur octobre : 60.42
Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement fin octobre : 1084.52
Nombre d'alertes en moyenne (par semaine) si travail supérieur à 10h octobre : 172.75
Nombre de sorties après 18h10 (mensuels octobre) : 63.25
Nombres de personnes ayant eu un compteur à 4h octobre : 2.25
Nombres de personnes ayant eu un compteur à 15h octobre : 2.5

Pour le personnel LAS Elancourt (ex MIE) en octobre 2018

Nombre de sorties après 18h30 octobre (mensuels) : 1.75
Nombres de personnes ayant eu un compteur supérieur à 10h : 13
Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 14h00 : 0
Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00 j: 0

PROCHAINE REUNION : mardi 18 décembre 2018